



# Analyse des impacts du développement de plantations de palmiers à huile par Olam au Gabon, et de la destruction possible de Hautes Valeurs de Conservation

Préparé pour  
**FSC Global Development GmbH**

3 août 2022

**SMART**CERT ✓



**AUTEUR DE CORRESPONDANCE :**

**Ugo Lapointe**, Biologiste en écologie forestière, [ulapointe@smartcert.ca](mailto:ulapointe@smartcert.ca)

**EXPERTS CONTRIBUTEURS :**

Djoan Bonfils, Expert SIG

Daniel Zanotta, Expert SIG

Edwige Eyang Effa, Experte sociale

Protet Judicaël Essono Ondo, Expert social

Carlos Paixao, Ingénieur forestier

Alexandre Boursier, Ingénieur forestier

# Résumé

---

SmartCert a été mandaté par le Forest Stewardship Council® (FSC®) pour réaliser une évaluation indépendante sur les allégations de violation par Olam de la Politique d'association FSC, dans le cadre d'une procédure alternative de résolution des différends. Olam gère des concessions forestières certifiées par FSC via sa filiale CIB-Olam en République du Congo, et s'est engagé à respecter la Politique d'association avec FSC. Les allégations de violation portent sur le développement de plantations de palmiers à huile au Gabon par Olam Palm Gabon (OPG), une coentreprise créée par le Gouvernement du Gabon et Olam International Limited. Pour mener à bien cette mission, SmartCert a évalué 1) la conversion de la forêt naturelle, 2) les impacts qu'ont sur les HVC les plantations de palmiers à huile d'Olam au Gabon et 3) le processus de Consentement Libre, Informé et Préalable mis en œuvre par Olam lors du développement des plantations.

Actif au Gabon depuis 1998, Olam a commencé à développer des plantations de palmiers à huile en 2011, soutenu par le plan stratégique du gouvernement gabonais visant à diversifier l'économie du pays. Des anciennes concessions forestières ont été louées à Olam notamment car il n'existait pas de cadre réglementaire et institutionnel pour le secteur agricole et les terres agricoles publiques ne bénéficiaient pas d'un statut juridique au Gabon. OPG a travaillé avec le gouvernement pour sélectionner des concessions facilement accessibles, qui avaient un long historique d'exploitation forestière, présentant une plus faible densité de carbone et situées à proximité de zones plus densément peuplées. Depuis le début de ses activités dans le domaine de l'huile de palme, Olam s'est engagé à obtenir la certification RSPO, à réaliser des études d'impact environnemental et social, et des valuations des HVC. Olam inclus le processus de CLIP dans ses procédures opérationnelles, aboutissant entre autres à une cartographie participative des territoires de chaque village. Aujourd'hui, les réglementations nationales concernant le futur développement des palmiers à huile au Gabon s'inspirent des pratiques de gestion mises en œuvre par Olam au Gabon.

Pour débiter l'analyse, SmartCert a évalué la diminution de la forêt liée au développement des plantations de palmiers à huile d'Olam. Pour faire la distinction entre les zones boisées et les zones non-boisées, un seuil de 30 % de couverture de la canopée, ainsi qu'un seuil minimum de 5 mètres pour la hauteur de la canopée et un seuil  $\geq 75$  tC/ha ont été fixés. Les résultats ont montré qu'OPG avait converti 24 133 ha de forêts naturelles en plantations de palmiers à huile pendant une période de 5 ans, de janvier 2012 à décembre 2016, ce qui dépasse le seuil de conversion de 10 000 hectares sous la responsabilité de l'organisation qu'a fixé la politique d'association FSC.

Pour recueillir des informations sur les HVC, SmartCert a recherché des informations sur le contexte (en réalisant notamment des recherches bibliographiques et des entretiens avec des experts), réalisé des visites terrain dans les concessions, mené des réunions avec les communautés concernées, rencontré des experts locaux et des parties prenantes. Les exercices de cartographie participative et les évaluations des HVC menées initialement par Olam ont servi de base à l'analyse ; ces analyses initiales ont été menées par des consultants engagés par Olam avant le développement des concessions. Les rencontres avec les communautés et les visites sur le terrain ont été utilisées par SmartCert en tant qu'outils de vérification. Des données complémentaires ont été incluses pour contribuer à l'analyse des impacts d'Olam sur les différentes catégories de HVC (à savoir les données de Santoro sur la biomasse aérienne, les aires de répartition des espèces de la liste rouge de l'UICN, les cartes de l'habitat des éléphants et des grands singes, les cartes

de priorités internationales en matière de conservation, les cartes des paysages forestiers intacts (PFI)). Au total, 48 % (39 605 ha) de la superficie totale des concessions (83 184 ha) ont été identifiés par Olam comme étant des zones HVC 1 à 4 lors de l'évaluation des HVC (dans le lot 1 de Mouila, le lot 2 de Mouila et à Awala). SmartCert a déterminé que la vaste majorité des HVC 1 à 4 n'avaient pas été impactées (39 192 ha) mais que 413 ha (≈1%) des HVC de catégories 1 à 4 avaient été converties par Olam Palm Gabon en vue du développement des palmiers à huile. Au cours des opérations de développement des plantations, OPG a protégé d'autres zones que l'entreprise considérait comme zones HVC mais qui n'avaient pas été cartographiées lors de l'évaluation initiale des HVC. La superficie totale de ces zones situées dans le lot 1 de Mouila, le lot 2 de Mouila et à Awala s'élève à 5 802 ha.

Dans le lot 3 et l'extension de Mouila où nous n'avons pas réalisé de validation sur le terrain, SmartCert a réalisé une analyse de cartographie SIG, permettant de mettre en évidence 64 ha supplémentaires de perte de forêt pour les HVC 1 à 4. Dans ces concessions, si l'on prend en considération les HVC dans les zones non-forestières, la conversion des HVC 1 à 4 se situe entre 900 et 1 823 ha. L'incertitude est grande, compte tenu du fait qu'une grande part des HVC du lot 3 de Mouila est composée de zones tampons étroites dans lesquelles des îlots de conversion ont été identifiés. Une proportion importante de la conversion se situe dans la marge d'erreur de 35 mètres attribuable à la précision des données cartographiques.

Dans le lot 1, le lot 2, le lot 3 et l'extension de Mouila ainsi qu'à Awala, SmartCert constate qu'environ 13 264 ha de zones forestières situées dans l'emprise du finage des villages ont été converties. La conversion a été réalisée après la mise en œuvre d'un processus de consentement libre, informé et préalable mené par Olam avec les villageois concernés par l'établissement de la plantation. Certaines parties du finage villageois ont été exclues du développement des plantations lorsque les populations n'ont pas donné leur consentement à la conversion. La taille et la forme des terroirs villageois varient, et dans de nombreux cas la portion de leur terroir qui recouvre la plantation est une petite partie de l'ensemble du terroir. Dans le cadre du processus de concertation d'Olam mené avant le développement de la plantation, les villageois ont été informés que les zones où leur territoire et les plantations se recoupaient seraient converties en plantation de palmiers à l'huile s'ils le consentaient. La cartographie participative a été utilisée par Olam pour évaluer les zones d'utilisation communautaire au sein des concessions. Dans son analyse du processus utilisé par Olam, SmartCert n'a pas constaté de preuve que les communautés avaient eu la possibilité de délimiter des zones tampons autour d'elles. Olam a toutefois démontré que les communautés ont été consultées et que des sites culturels spécifiques ont été protégés (HVC 6). Le personnel d'OPG pense que les communautés comprenaient et acceptaient les impacts sur les HVC 5 et 6 dans le cadre du processus de consentement, alors que les entretiens avec les communautés laissent entendre que celles-ci pensent que des ressources essentielles à la satisfaction de leurs besoins fondamentaux ont été dégradées ou détruites. Nous n'avons pas trouvé de preuve d'une classification formelle par la communauté des zones d'utilisation « fondamentales » ou « non-fondamentales » pour satisfaire les besoins de base et aucune preuve définitive que les communautés ont accepté d'abandonner tous les sites culturels (HVC 6 potentielles) détruits pendant le développement de la plantation. Le fait que les communautés n'aient pas officiellement délimité la zone de protection autour des HVC 5 et 6 rend impossible la quantification rétroactive et la cartographie précise de l'étendue des impacts potentiels des HVC 5 et 6. Par conséquent, nous fournissons une analyse de l'impact sur les zones d'utilisation par la communauté, basée sur l'emplacement des points identifiés pendant la cartographie participative réalisée par Olam, que nous considérons tous comme des HVC 5 et 6 potentielles.

Au sein de l'ensemble des concessions, 56 % des sites situés dans la concession et utilisés pour satisfaire les besoins fondamentaux (HVC 5 potentielle) ont été conservés, 32 % sont perçus comme dégradés et 12 % ont été convertis. De même, 78 % des sites culturels (HVC 6 potentielle) ont été conservés, 4 % ont été dégradés et 18 % ont été convertis.

Ces chiffres ne concernent que les HVC 5 et 6 potentielles recoupant les limites légales de la concession, alors que ces zones de recoupement ne constituent qu'une partie de l'ensemble du territoire des villages. Ces statistiques sont basées sur le recoupement de l'emplacement des points avec les fichiers de forme des zones plantées et sur une extrapolation des résultats de nos visites sur le terrain. Par exemple, nous avons généralement observé que les zones tampons ripariennes étaient conservées autour des cours d'eau dans les plantations, et nous n'avons généralement pas observé de détérioration de l'environnement aquatique pendant nos visites. Cependant, les villageois avec lesquels nous sommes entretenus sur le terrain ont en majorité perçu les sites de pêche comme étant effectivement dégradés. Nous avons donc classifié la valeur sociale de tous les sites de pêche comme étant perçus comme dégradée.

Les processus CLIP menés par Olam depuis le début de ses opérations d'huile de palme jusqu'à aujourd'hui ont été étudiés par SmartCert afin d'évaluer les impacts sociaux liés à la perte de forêt et à la conversion des forêts à Hautes Valeurs de Conservation ainsi que les effets positifs liés au développement des plantations d'Olam. Avant de développer les plantations, Olam a mené des processus CLIP pour se conformer aux exigences de la RSPO en matière de consentement des populations. Les processus comportaient une étude de l'impact environnemental et social, une campagne d'informations, la concertation des communautés locales, la cartographie participative de l'usage du terroir, une compensation individuelle et le développement d'un accord de compensation collective avec les communautés concernées (« *contrat social* »). Dans les concessions qui ont été visitées dans le cadre de l'enquête (Lot 1 et 2 de Mouila, Awala) la plupart des communautés ont accepté le projet en échange des compensations négociées respectivement. Trois villages adjacents au lot 2 de Mouila n'ont pas donné leur consentement (Moulanfoudouala, Guidouma et Bemboudié). Les territoires de Moulanfoudouala et de Guidouma n'ont donc pas été développés par Olam. Dans le cas de Bemboudié, une partie du finage a été développée accidentellement. D'après les preuves fournies par Olam, cela est dû à une erreur opérationnelle faite pendant le développement de la plantation, qui a conduit à un empiètement de 430 ha sur le territoire Bemboudié. Cependant, un accord de compensation a été conclu par la suite. Les principaux éléments de l'accord de compensation sont : 1) la priorité accordée, dans le recrutement, aux résidents des communautés concernées et 2) la construction ou la réparation d'infrastructures communautaires. En plus du contrat social, Olam alloue un budget annuel à chaque concession pour soutenir de nouveaux projets communautaires.

Les processus CLIP ont été mis en œuvre par Olam, qui a obtenu le consentement préalable des communautés en échange d'une compensation (à l'exception de Bemboudié). D'après notre échantillonnage, Olam a rempli la majorité (≈85%) de ses engagements en matière de compensation, y compris en recrutant des travailleurs locaux et en investissant dans des projets communautaires. Cependant, au moment de notre visite, un grand nombre d'infrastructures financées étaient dégradées et les conditions de travail offertes aux travailleurs étaient critiquées.

## AVERTISSEMENT

Ce document est une version traduite par FSC du sommaire exécutif en version anglaise du rapport de SmartCert. Les résultats détaillés figurant dans ce rapport sont basés sur les données communiquées par Olam, l'échantillonnage de la documentation, les visites de sites à Awala, sur les lots 1 et 2 de Mouila et les entretiens avec les salariés et parties prenantes d'Olam. Il y a toujours un certain degré d'incertitude concernant l'échantillonnage et les données utilisées dans le cadre de cette étude.



**SMART**CERT ✓